



Concours Amateur 2023 - 2024

Réaliser un dessin d'humour format A4 illustrant le thème
« LE SPORT CHANGE LA VIE »

Ouvert aux 3/5ans - 6/8 ans - 9/11 ans - 12/16 ans et adultes

Le concours est doté de **1000€ de prix** et de **plusieurs entrées au parc du Futuroscope** offertes par la MAIF, partenaire du salon depuis de nombreuses années.

Adresser les dessins **avant le 28 février 2024** au

Centre International de la Caricature, du Dessin de Presse et d'Humour

7 route du Château d'Eau
87590 Saint-Just-le-Martel

05 55 09 26 70 - salon.humour@wanadoo.fr



Règlement du concours amateur 2023 2024

Article – 1 – Le Salon International de la Caricature, du Dessin de Presse et d'Humour de Saint-Just-le-Martel organise un concours de dessin amateur. Ce concours a pour thème « Le sport change la vie »

Article – 2 – Le concours de dessin est ouvert aux enfants à partir de 3 ans jusqu'au adultes. La participation est gratuite.

Article – 3 – Le dessin doit être réalisé sur une feuille de format A4 (21 x 29,7 cm) sans légende ; toutes les techniques et moyens plastiques peuvent être utilisés. Le nom, prénom, adresse et l'âge du participant devront être mentionnés au dos de la feuille. Pour participer, envoyer ou déposer le dessin ainsi qu'un exemplaire du règlement du concours signé avant le 1er mars 2024, à l'adresse salon.humour@wanadoo.fr ou l'adresse postale de l'association : Saint Just Culture Loisirs, 7 Route du château d'eau, 87590 Saint-Just-le-Martel

Article – 4 – Le jury est composé de plusieurs personnes dont : - 2 dessinateurs professionnels, le représentant du partenariat, des membres de l'association

Article – 5 – Les dessins seront classés par catégories : de 3 à 5 ans, 6 à 8 ans, 9 à 11 ans, 12 à 16 ans et adultes

Article – 6 – Lancement du concours le mercredi 27 septembre 2023 - Clôture de la remise des dessins le 1er mars 2024.

Article – 7 – Les dessins ne seront pas retournés, sauf demande particulière, les dessins des lauréats seront exposés sur le site internet du salon et les réseaux sociaux ainsi qu'à l'espace Loup lors de la remise des prix.

En envoyant son dessin, chaque participant autorise l'utilisation de son dessin, certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur, et qu'il autorise l'organisateur à le reproduire et à l'utiliser gratuitement dans tout support de communication de l'association.

Article – 8 – Le jury est souverain. Aucune réclamation ne se sera admise. La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article – 9 – L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devrait en tout ou partie être modifié, prolongé ou annulé.

Article – 10 – Lots : 1000 € de prix et des entrées au Futuroscope offertes par la MAIF, partenaire du concours aux enfants des catégories 9/11 ans et 12/16 ans.